



*Ligue Île-de-France de Golf*

# Qualification Île-de-France aux Championnats de France Jeunes 2017 U12 – Benjamins – Minimes **Règlement 2017**

<b><u>1<sup>re</sup> Épreuve Île-de-France :</u></b> 06 et 07 avril	GOLF DE DOMONT (95) Route de Montmorency – 95 330 Domont Tél. : 01 39 91 07 50 – Courriel : <a href="mailto:golf.domont@orange.fr">golf.domont@orange.fr</a>
<b><u>2<sup>e</sup> Épreuve Île-de-France :</u></b> 17 et 18 juin	GOLF DE LA FORTERESSE (77) Domaine de la Forteresse – 77 940 Thoury-Ferrottes Tél. : 01 60 96 96 10 – Courriel : <a href="mailto:contact@golf-forteresse.com">contact@golf-forteresse.com</a>
<b><u>Finale Interrégionale :</u></b> 12 et 13 juillet	GOLF DU RCF - LA BOULIE (78) Route du Pont Colbert – 78 000 Versailles Tél. : 01 39 50 59 41 – Courriel : <a href="mailto:golfdelaboulie@rcf.asso.fr">golfdelaboulie@rcf.asso.fr</a>

**NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE, LA FORME DE QUALIFICATION DES MINIMES EST DIFFÉRENCIÉE DE CELLE DES BENJAMINS ET U12**

## **Joueurs directement qualifiés au Championnat de France Jeunes (hors quota interligues) :**

1. Minimes : Les 40 premiers minimes garçons et les 25 premières minimes filles au Mérite Jeunes du mois de juin.
2. Les joueurs sélectionnés aux championnats d'Europe boys et girls, ainsi que les réserves, sont automatiquement qualifiés pour le Championnat de France des Jeunes.
3. Pour les joueurs n'étant pas déjà concernés par le point 1, les quatre premiers non-cadets du classement spécifique de sélection à l'European Young Masters sont automatiquement qualifiés pour le Championnat de France des Jeunes.
4. Les vainqueurs de l'année précédente n'ayant pas changé de catégorie d'âge.
5. 12 wild cards DTN.

## **1. CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

### **1.1. JOUEURS ET JOEUSES :**

- Épreuve ouverte aux joueurs et joueuses des catégories de jeu des U12, benjamins, minimes, licenciés dans la Ligue d'Île-de-France, **ayant acquitté le droit de jeu fédéral de 35 euros**, vérifiant les conditions décrites ci-dessous.
- Épreuve ouverte aux joueurs et joueuses de nationalité française ou étrangère mais seuls les joueurs ou joueuses de **nationalité française** sont éligibles pour la finale Inter-ligue des qualifications au Championnat de France 2017 et donc pour le Championnat de France des Jeunes.
- Les joueurs et joueuses devront avoir leur certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf enregistré à la ffgolf la veille du 1<sup>er</sup> tour des qualifications départementales pour la catégorie des



## Ligue Île-de-France de Golf

U12 et à la clôture des inscriptions à l'épreuve pour les autres catégories sous peine de non-participation.

- **La fiche d'urgence médicale 2017 ainsi que l'autorisation parental de prélèvement en cas de contrôle anti dopage dûment complétée par les parents est obligatoire pour participer à cette épreuve.** Elle devra être fournie au moment de la première inscription aux qualifications départementales et sera valable pour l'année 2017 aussi bien pour les épreuves départementales, de ligue et le Championnat de France des Jeunes.

**L'original ou une copie de l'autorisation parentale doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur.**

### 1.2. CATÉGORIES D'ÂGE ET LIMITES D'INDEX POUR L'INSCRIPTION :

- **U12 :** nés en 2005 ou après.
  - Limite d'index Filles : **40,0**
  - Limite d'index Garçons : **30,0**

(Pour cette catégorie, les joueurs seront qualifiés pour les 2 étapes par la Qualification Inter départementale au Championnat de France des jeunes ayant lieu le dimanche 26 mars 2017 au Golf de Mennecy Chevannes.).

- **Benjamins (13 et 14 ans) :** nés en 2003 ou 2004.
  - Limite d'index Filles : **28,0**
  - Limite d'index Garçons : **14,0**

**NB. : Pour chaque catégorie, cette limite d'index ne s'applique pas aux joueurs et joueuses figurant au Mérite jeunes du mois de mars 2017. (Dans ce cas particulier, d'index supérieur à la limite fixée, contacter la Ligue pour l'inscription).**

**Minimes (15 et 16 ans) :** nés en 2002 ou 2001.

Le nombre et la liste des Minimes Filles et Garçons qualifiés pour disputer la finale interrégionale du Championnat de France des jeunes qui se déroulera au RCF la Boulie les 12 et 13 juillet 2017 seront connus à l'issue de la parution de Mérite National Jeunes du mois de juin 2017 et après la parution de la liste des qualifiés directement pour le Championnat de France des Jeunes

### 1.3. EXEMPTION DES QUALIFICATIONS RÉGIONALES (Étapes de Domont et La Forteresse) :

- **Sont exemptés, s'ils le souhaitent, des qualifications régionales les 3 premiers U14 du Mérite Jeunes garçons et les 2 premières U14 du Mérite jeunes filles du mois de mars 2017.**
- **Le fait de participer à une qualification régionale, fait perdre automatiquement l'exemption.**

## 2. COMPOSITION DU CHAMP DE JOUEURS :

Le nombre total de participants est limité à 110 au maximum pour chaque étape Île-de-France et pour les 4 catégories, répartis de manière indicative selon le tableau ci-dessous.

La sélection des joueurs pour **chaque étape** se fera de la manière suivante :

- **U12 :** Les joueuses et joueurs issus de la Qualification Interdépartementale du dimanche 26 mars 2017 (Voir règlement de la Qualification Interdépartementale), ainsi que tous les joueurs et joueuses dispensés de Qualifications Départementales. Des Wild Cards supplémentaires pourront être attribué pour cette catégorie.
- **Benjamins :** seront retenus, dans la limite des places disponibles par catégorie, en prenant en compte d'abord la place du joueur au Mérite Jeunes du mois de mars 2017 puis les meilleurs index à la clôture des inscriptions et respectant les limites d'index ci-dessus nécessaires pour l'inscription.



## Ligue Île-de-France de Golf

- La liste des joueurs retenus sera communiquée sur le site de la Ligue 7 jours avant le 1<sup>er</sup> tour de chaque épreuve, les départs seront affichés 48 h avant l'épreuve sur notre site [www.liguegolfdidf.com](http://www.liguegolfdidf.com).

**Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier la répartition du champ en fonction des inscriptions.**

Catégorie	Répartition indicative du champ des épreuves qualificatives Île-de-France	Nombre de qualifiés à la finale Interrégionale intégrant les joueurs exemptés
U12 Filles	15	8
U12 Garçons	36	8
Benjamins Filles	18	10
Benjamins Garçons	39	13
Minimes filles	0	Défini le 06 juin 2017
Minimes Garçons	0	Défini le 06 juin 2017
<b>Total</b>	<b>108</b>	<b>39 (hors Wild Cards)</b>

**Les 5 joueurs et joueuses exemptés des qualifications régionales et directement qualifiés pour la Finale Interrégionale (3 U14 garçons et 2 U14 filles) sont intégrés dans le quota de l'inter régions.**

**Wild Cards Ligue pour la Finale Interrégionale :** 6 toutes Catégories confondues, délivrées par l'Équipe Technique Régionale et la Commission Sportive de la Ligue, à l'issue de la 2<sup>e</sup> Qualification Île-de-France au Championnat de France Jeunes.

### **3. ENGAGEMENTS :**

Pour cette épreuve, les inscriptions se feront sur le site de la ligue Île-de-France : [www.liguegolfdidf.com](http://www.liguegolfdidf.com) au plus tard le **lundi 27 mars 2017** pour la 1<sup>re</sup> étape de Domont et le **mardi 06 juin 2017** pour l'étape à La Forteresse.

**L'inscription devra être confirmée pour chaque étape à l'aide du bulletin d'inscription joint à ce règlement et accompagné du montant des droits d'inscriptions de 40 euros (chèque à l'ordre de la ligue Île-de-France de Golf).**

La liste de joueurs préinscrits sera publiée régulièrement. La liste définitive sera en ligne à J-7 sur le site de la Ligue.

Il est porté à la connaissance des participants que **tout joueur qui ne se sera pas présenté à son heure de départ ou qui se sera scratché pour l'épreuve moins de 48 heures à l'avance**, sans raison réelle et sérieuse et non justifiée, sera automatiquement placé en liste d'attente pour les qualifications suivantes y compris pour la 1<sup>re</sup> qualification Île-de-France 2018.

Dans le cas où le forfait est notifié après 14 h 00 la veille du 1<sup>er</sup> tour de l'épreuve, le joueur sera enregistré comme disqualifié sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles (accidents, maladie sur présentation du certificat médical...).

- **Pour les U12 spécifiquement :**
  - **1<sup>re</sup> Qualification au Championnat de France Jeunes (Domont) :** Inscription par la Ligue suite à la Qualification Interdépartementale U12 et inscription par la Ligue des joueurs dispensés de la qualification (cf. règlement de la qualification) après avoir reçu par courriel la confirmation de leur participation.
  - **2<sup>e</sup> Qualification au Championnat de France Jeunes (La Forteresse) :** Tous les joueurs ayant participé à la première qualification seront retenus pour participer à cette seconde qualification mais ils doivent tout de même s'inscrire à l'épreuve. Les joueurs non qualifiés pour la 1<sup>re</sup> qualification mais ayant disputé les



## *Ligue Île-de-France de Golf*

Qualifications Interdépartementales à Mennecey, pourront également s'inscrire à cette épreuve et éventuellement être retenus en fonction des places disponibles.



## *Ligue Île-de-France de Golf*

#### **4. FORMULE DE JEU (POUR LES 2 EPREUVES ÎLE-DE-FRANCE) :**

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour.

#### **5. DISTANCES DE JEU PRÉCONISÉES :**

Cf. : § 3.6.4 Recommandation de la longueur des terrains pour les jeunes du vade-mecum fédéral.

#### **6. RECONNAISSANCES DU PARCOURS :**

La reconnaissance officielle et gratuite du parcours est en principe la veille du 1<sup>er</sup> tour de chaque épreuve.

En dehors de cette journée, d'autres reconnaissances sont possibles selon les conditions suivantes :

- Golf de Domont : Tous les mercredis précédents - reconnaissance possible au tarif de 25 euros le green-fee, pas de reconnaissance le week-end.
- Golf de la Forteresse : Reconnaissance possible en semaine au tarif de 22 euros de green-fee et tarif green-fee jeunes appliqué le week-end
- Golf du RCF – La Boulie : La reconnaissance officielle gratuite est programmée **le lundi 10 juillet**. Reconnaissances supplémentaires possible à partir du 18 juin en semaine uniquement au tarif de 40 euros sur réservation y compris pour les licences OR et selon les disponibilités du golf.

**Dans tous les cas, la réservation préalable de départs est obligatoire.**

Les clubs d'accueil ont la gentillesse de proposer des tarifs privilégiés, il est inutile de rappeler que tous les joueurs et joueuses devront avoir un comportement et une tenue irréprochables pendant ces journées. Tout comportement incorrecte pourra être sanctionné, cette sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve.

#### **7. ATTRIBUTION DES POINTS :**

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après les 2 tours de chaque épreuve, selon les tables suivantes. Le classement sera fait sans départager les joueurs à égalité.

Seuls les joueurs de nationalité française peuvent marquer des points (les joueurs de nationalité étrangère ne sont pas pris en compte dans l'attribution des points).



## Ligue Île-de-France de Golf

Un tour pourrait être annulé à cause de circonstances exceptionnelles.

Points par épreuve

Sur 2 tours disputés

Place	Garçons & Filles
	Points
1 <sup>er</sup>	135
2 <sup>e</sup>	101
3 <sup>e</sup>	81
4 <sup>e</sup>	68
5 <sup>e</sup>	57
6 <sup>e</sup>	48
7 <sup>e</sup>	40
8 <sup>e</sup>	33
9 <sup>e</sup>	27
10 <sup>e</sup>	22
11 <sup>e</sup>	18
12 <sup>e</sup>	15
13 <sup>e</sup>	13
14 <sup>e</sup>	12
15 <sup>e</sup>	11

Points par épreuve

Sur 1 tour disputé

Place	Garçons & Filles
	Points
1 <sup>er</sup>	100
2 <sup>e</sup>	70
3 <sup>e</sup>	60
4 <sup>e</sup>	51
5 <sup>e</sup>	43
6 <sup>e</sup>	35
7 <sup>e</sup>	29
8 <sup>e</sup>	24
9 <sup>e</sup>	20
10 <sup>e</sup>	17
11 <sup>e</sup>	15
12 <sup>e</sup>	14
13 <sup>e</sup>	13
14 <sup>e</sup>	12
15 <sup>e</sup>	11

**Si des joueurs sont ex aequo les points des places en cause seront partagés entre les joueurs :**

Exemple : 3 joueurs sont 3<sup>e</sup> ex aequo : le 3<sup>e</sup> a 81 pts, le 4<sup>e</sup> 68 pts, le 5<sup>e</sup> 57 pts

ce qui fait  $(81+68+57) / 3 = 68,66$  pts. Les joueurs à égalité auront donc chacun 68,66 pts.

### **8. CLASSEMENT APRÈS LES DEUX ÉPREUVES DE QUALIFICATION ÎLE-DE-FRANCE :**

- Classement : on prendra en compte le total des points acquis sur les deux épreuves organisées. Un joueur ayant participé à une seule épreuve sera classé avec les points de cette seule épreuve.
- Départage : en cas d'égalité les joueurs seront départagés par le meilleur résultat en point puis au besoin en comparant les scores bruts des deux étapes. En cas d'égalité parfaite, les joueurs à égalité seront qualifiés.
- Report d'une épreuve : Si au terme des 2 jours d'une épreuve, au moins un tour n'a pas été entièrement disputé, l'épreuve est annulée et peut être reportée par le Comité à une date ultérieure. Si l'épreuve ne peut être reportée, le classement prendra en compte les points attribués lors d'une seule épreuve.

**Dans les catégories U12 et Benjamins, les premiers du classement après deux étapes (cf. quota § ci-dessus) seront qualifiés pour la finale interrégionale qui se déroulera les mercredi 12 et jeudi 13 juillet 2017 au golf du RCF - La Boulie. Concernant la catégorie Minimes, les joueurs et joueuses qualifiés seront connus en référence au Mérite Jeunes de juin.**



## *Ligue Île-de-France de Golf*

### **9. RÈGLE LOCALE - INSTRUMENTS DE MESURE :**

Dans cette compétition un joueur peut obtenir des informations sur les distances en utilisant un instrument qui mesure les distances. Un dispositif multifonctions, tel qu'un Smartphone ou un PDA, peut être utilisé comme dispositif de mesure de distance. Si un joueur, pendant un tour conventionnel, utilise un instrument de mesure de distance pour évaluer ou mesurer d'autres paramètres pouvant l'aider dans son jeu (par exemple le dénivelé, la vitesse du vent, etc.), le joueur est en infraction avec la Règle 14-3.

**Pénalité pour infraction à cette Règle Locale :** Stroke play - Deux coups.

Pour violation ultérieure – Disqualification.

Si l'infraction intervient entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

### **10. CONSIGNES SUR LE TERRAIN :**

Aucun cadet n'est autorisé.

L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc.

Il est **interdit aux joueurs et joueuses de fumer** (Y compris la cigarette électronique) pendant les épreuves.

L'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée, sauf en cas d'urgence.

### **11. SUIVEURS DE PARTIE :**

Pour chaque partie de joueurs U12, le Comité de la Ligue pourra désigner un suiveur de partie.

Ces suiveurs de partie ne sont **ni cadet, ni arbitre, ni marqueur, ni membre du comité** et s'assureront d'un bon rythme de jeu, d'un bon état d'esprit des joueurs et que les enfants marquent bien les scores à la fin de chaque trou.

Ils noteront de leur côté les scores des enfants pour faciliter le recording. Ils informeront le Comité de l'épreuve de tout problème et de tout incident rencontré. À chaque interrogation, ils appelleront un arbitre.

Les suiveurs de partie ne sont pas autorisés à aller sur les greens.

### **12. ACCOMPAGNATEURS :**

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de ligue ou de clubs, etc. devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

### **13. COMITÉ DE L'ÉPREUVE :**

Le Comité de l'épreuve est composé d'un représentant de la Ligue, d'un représentant du club d'accueil et d'un arbitre diplômé.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile.



## *Ligue Île-de-France de Golf*

### **14. QUOTA DE QUALIFIÉS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES :**

- Catégorie U12 **15** garçons et **13** filles.
- Catégorie Benjamins **19** garçons et **15** filles.
- Catégorie Minimes **connus après le Mérite Jeunes de juin 2017.**

Ces quotas ne tiennent pas compte des éventuelles qualifications directes accordées par la Direction Technique Nationale.

*LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES  
aura lieu du 30 juillet au 05 août 2017.*

Au Golf de La Baule.

### **15. HEURES DE DÉPART :**

Établies par la Ligue et communiquées aux différents Clubs ayant inscrit des joueurs. Les heures de départs seront disponibles sur le site de la Ligue : [www.liguegolfidf.com](http://www.liguegolfidf.com)

Les heures de départ officielles et définitives seront affichées sur le tableau officiel la veille de l'épreuve à partir de 14 h 00.

### **16. RÉSULTATS :**

Après chaque épreuve, lors du second tour, les résultats partiels seront annoncés.

Un goûter, offert aux participants, clôturera chaque épreuve.



*Ligue Île-de-France de Golf*

# Qualification Île-de-France aux Championnats de France Jeunes 2017 U12 – Benjamins

1<sup>re</sup> étape : jeudi 06 et vendredi 07 avril 2017

**GOLF DE DOMONT (95)**

**Route de Montmorency – 95 330 Domont**

**Tél. : 01 39 91 07 50 – Courriel : [golf.domont@orange.fr](mailto:golf.domont@orange.fr)**

**Fiche d'inscription**

Clôture des engagements : **Le dimanche 27 mars 2017** auprès de la ligue Île-de-France de golf.

Frais d'engagement : *40 euros par joueur - Chèque à l'ordre de la Ligue Île-de-France de Golf.*

NOM :

PRÉNOM :

CLUB :

N° LICENCE :

INDEX :

CATÉGORIE :

Confirme mon inscription à la 1<sup>re</sup> étape des Qualification Île-de-France aux Championnats de France Jeunes.

Je joins un chèque de **40** euros n°..... tiré sur .....à l'ordre de la Ligue ÎDF de Golf correspondant aux droits d'inscription à l'épreuve.

Je joins également, si je ne les ai pas déjà fournis, ma fiche d'urgence médicale et mon autorisation parentale concernant un éventuel contrôle anti dopage.

Date :

Signature :

*J'ai noté que dans le cas où un joueur inscrit ne serait pas retenu pour participer à l'épreuve, le chèque du montant des droits d'inscription serait détruit par la ligue*



*Ligue Île-de-France de Golf*

# Qualification Île-de-France aux Championnats de France Jeunes 2017 U12 – Benjamins

2<sup>e</sup> étape : samedi 17 et dimanche 18 juin 2017

**GOLF DE LA FORTERESSE (77)**

**Domaine de la Forteresse – 77 940 Thoury-Ferrottes**

**Tél. : 01 60 96 96 10 – Courriel : [contact@golf-forteresse.com](mailto:contact@golf-forteresse.com)**

**Fiche d'inscription**

Clôture des engagements : **Le dimanche 6 juin 2017 auprès de la ligue Île-de-France de golf.**

Frais d'engagement : **40 euros par joueur - Chèque à l'ordre de la Ligue Î.D.F. de Golf.**

NOM :

PRÉNOM :

CLUB :

N° LICENCE :

INDEX :

CATÉGORIE :

Confirme mon inscription à la 2<sup>e</sup> étape des Qualification Ile de France aux Championnats de France Jeunes.

Je joins un chèque de **40** euros n°..... tiré sur .....à l'ordre de la Ligue ÎDF de Golf correspondant aux droits d'inscription à l'épreuve.

Je joins également, si je ne les ai pas déjà fournis, ma fiche d'urgence médicale et mon autorisation parentale concernant un éventuel contrôle anti dopage.

Date :

Signature :

J'ai noté que dans le cas où un joueur inscrit ne serait pas retenu pour participer à l'épreuve, le chèque du montant des droits d'inscription serait détruit par la ligue



## Ligue Île-de-France de Golf

### FICHE D'URGENCE MÉDICALE

**(Merci d'écrire en lettres majuscules)**

Je soussigné(e) / nous soussignés (Nom et prénom du représentant légal ou des représentants légaux) :

.....  
Domicilié(e)s au :

.....  
CP + Ville .....

Autorise(ent) les membres de l'encadrement administratif et / ou technique du club, du Comité Départemental de référence, de la Ligue Île-de-France de Golf ou de la Fédération Française de Golf à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et, notamment, à avertir les services de secours d'urgence (**SAMU**) afin que le joueur mineur :  
..... (nom et prénom)  
né(e) le ..... soit orienté(e), vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le club, le Comité Départemental de référence, la Ligue Île-de-France de Golf ou la Fédération Française de Golf s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile .....

Adresse mail (obligatoire) .....

N° de portable de la mère .....

N° de téléphone du travail de la mère.....

N° de portable du père.....

N° de téléphone du travail du père .....

Nom et N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....  
Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)  
.....  
.....

Fait à ....., le.....

Signature du représentant légal /des représentants légaux

#### NUMÉROS UTILES :

Commission Médicale ffgolf : Tel : 01 41 19 77 55 / Fax : 01 41 49 77 22

[Medecin.federal@ffgolf.org](mailto:Medecin.federal@ffgolf.org)

SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Centre antipoison (paris) : 01 40 05 48 48

Pompiers : 18

-..... Document original à conserver au club et copies à envoyer à la Ligue Île-de-France de Golf et au Comité Départemental de référence.

-..... **Document valable à dater de ce jour et pour toute l'année 2017.**



## Ligue Île-de-France de Golf

**AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE  
INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU  
LES MAJEURS PROTÉGÉS.**

**(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)**

Je soussigné(e) (Nom Prénom) : .....

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé**:  
(Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :

(Nom et Prénom de l'enfant) :

.....

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive 2017.

Fait à ....., le .....

Signature :

**« Article R. 232-52 du code du sport »**

***Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.***

***L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).***

***L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.***